

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.

États financiers

31 mars 2026



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation CHUDUMONT Foundation Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Cependant, comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. tire la plupart de ses revenus du public sous la forme de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et des actifs nets aux 1er avril et 31 mars 2026 et 2025.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Bourque Richard Boutot

Bourque Richard Boutot P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 18 juin 2026

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
 - nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
 - nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
-

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.
Résultats
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
Produits		
Revenus de dons et activités spécifiques	4 006 600 \$	2 959 832 \$
Revenus de placements	523 169	691 630
	<u>4 529 769</u>	<u>3 651 462</u>
Charges		
Déboursés	28 327	38 185
Déplacements et représentation	20 817	9 319
Dotation à l'amortissement d'immobilisations corporelles	17 560	19 245
Fournitures de bureau et papeterie	23 019	11 264
Frais administratifs	339 073	282 489
Mauvaises créances	-	5 000
Publicité et promotion	214 613	270 102
Salaires et avantages sociaux	782 957	796 466
	<u>1 426 366</u>	<u>1 432 070</u>
Excédent des produits sur les charges avant contributions	<u>3 103 403</u>	<u>2 219 392</u>
Contribution		
Réseau de santé Vitalité - Zone Beauséjour	(831 293)	(958 361)
Institut atlantique de recherche sur le cancer Inc.	(1 409 715)	(158 753)
	<u>(2 241 008)</u>	<u>(1 117 114)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>862 395 \$</u>	<u>1 102 278 \$</u>

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.
Évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2026

	Investi en immobilisations	Affecté à des fins spécifiques d'origine interne	Affecté à des fins spécifiques d'origine externe	Fonds de dotation	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début de l'exercice	87 729 \$	10 347 509 \$	1 608 777 \$	1 278 665 \$	504 266 \$	13 826 946 \$	12 673 349 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	862 395	862 395	1 102 278
Affectations nettes d'origine interne	-	331 386	-	-	(331 386)	-	-
Affectations nettes d'origine externe	-	-	370 175	-	(370 175)	-	-
Affectations nettes aux fonds de dotation	-	-	-	409 252	-	409 252	(13 800)
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	(17 560)	-	-	-	17 560	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	393	-	-	-	(393)	-	-
Revenus de placements	-	-	-	85 026	-	85 026	65 119
Solde à la fin de l'exercice	70 562 \$	10 678 895 \$	1 978 952 \$	1 772 943 \$	682 267 \$	15 183 619 \$	13 826 946 \$

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.**Bilan****31 mars 2026**

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	4 289 518 \$	4 205 828 \$
Débiteurs (note 3)	114 725	169 380
Frais payés d'avance	19 690	16 511
Portion à court terme des placements (note 4)	6 322 144	5 692 295
	<hr/>	<hr/>
	10 746 077	10 084 014
Placements (note 4)	4 904 663	4 160 712
Immobilisations corporelles (note 5)	70 562	87 729
	<hr/>	<hr/>
	15 721 302 \$	14 332 455 \$
	<hr/>	<hr/>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	537 683 \$	505 509 \$
	<hr/>	<hr/>
Actif net		
Investis en immobilisations	70 562	87 729
Affecté à des fins spécifiques d'origine interne (note 8)	10 678 895	10 347 509
Affecté à des fins spécifiques d'origine externe	1 978 952	1 608 777
Fonds de dotation (note 7)	1 772 943	1 278 665
Non affecté	682 267	504 266
	<hr/>	<hr/>
	15 183 619	13 826 946
	<hr/>	<hr/>
	15 721 302 \$	14 332 455 \$
	<hr/>	<hr/>
Éventualités (note 9)		

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.**Flux de trésorerie****Exercice terminé le 31 mars 2026**

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	862 395 \$	1 102 278 \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 560	19 245
	879 955	1 121 523
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	54 655	(21 638)
Frais payés d'avance	(3 179)	-
Créditeurs et frais courus	32 174	(142 720)
	963 605	957 165
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(1 373 800)	1 028 039
Variation nette des fonds de dotation	494 278	51 319
Acquisition d'immobilisations corporelles	(393)	(22 051)
	(879 915)	1 057 307
Augmentation de l'encaisse	83 690	2 014 472
Encaisse au début de l'exercice	4 205 828	2 191 356
Encaisse à la fin de l'exercice	4 289 518 \$	4 205 828 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	4 289 518 \$	4 205 828 \$

1. Statut constitutif et nature des activités

La Fondation CHUDUMONT Foundation Inc. ("La Fondation") est constituée comme organisme sans but lucratif qui a pour but de :

Recevoir et maintenir un fond ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie de son capital ou des revenus y en découlant de temps en temps au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L. Dumont dans la mesure ou la Régie régionale de la sante A est un donataire reconnu selon la définition du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), avec toutes ses modifications afin de soutenir la recherche medicale, l' enseignement, les soins et le bien-être des patients au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L. Dumont.

Recevoir et maintenir un fond ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie de son capital ou des revenus y en découlant de temps en temps à tout autre donataire reconnu selon la définition du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), avec toutes ses modifications afin de soutenir toutes initiatives de recherche médicale, d'enseignement et d'amélioration des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Revenus de placement

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. Les revenus de placement comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés découlant de la variation de la juste valeur des placements. Ces revenus sont constatés dans l'état des résultats de l'exercice auquel ils se rapportent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des fonds affectés internes et externes

L'actif net affecté à des fins spécifiques d'origine externe représente les produits reçus pour des fins précises.

L'actif net affecté à des fins spécifiques d'origine interne représente les produits que le conseil d'administration de la Fondation a alloués à des fins précises.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Équipements	Dégressif	20% à 55%
Améliorations des lieux	Linéaire	5 ans

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Un passif financier émis par la Fondation dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

3. Débiteurs

	2026	2025
Comptes clients	15 000 \$	19 110 \$
Intérêts courus à recevoir	4 472	88 242
Taxes de vente à recevoir	95 253	62 028
	114 725 \$	169 380 \$

FONDATION CHUDUMONT FOUNDATION INC.
Notes complémentaires
31 mars 2026

4. Placements

	2026	2025
Encaisse	22 698 \$	26 560 \$
Titres à revenu fixe; 1.50% à 7.30%, échéant de janvier 2027 à décembre 2055, évalués à la juste valeur	8 449 926	8 131 953
Actions de sociétés cotées en bourse évaluées à la juste valeur	2 754 183	1 694 494
	11 226 807	9 853 007
Portion à court terme des placements	6 322 144	5 692 295
	4 904 663 \$	4 160 712 \$

5. Immobilisations corporelles

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	168 577 \$	98 015 \$	70 562 \$	87 729 \$
Améliorations des lieux	4 114	4 114	-	-
	172 691 \$	102 129 \$	70 562 \$	87 729 \$

Au cours de l'exercice, la Fondation a acquis des équipements pour 393\$.

6. Crédoeurs et frais courus

	2026	2025
Créditeurs	458 948 \$	422 822 \$
Frais courus	9 400	9 400
Salaires à payer	32 458	22 276
Vacances à payer	36 877	51 011
	537 683 \$	505 509 \$

7. Fonds de dotation

	2026	2025
Dotation - Conseil des Medecins	261 246 \$	253 273 \$
Dotation - D. Holt	1 033 930	1 025 392
Dotation - Dr. Prescott	177 767	-
Dotation - Doug et Gloria MacDonald	300 000	-
	<hr/>	
	1 772 943 \$	1 278 665 \$
	<hr/>	

8. Affecté à des fins spécifiques d'origine interne

La Fondation s'est engagée à verser des contributions totalisant 10 678 895\$ au Réseau de santé Vitalité Zone 1B. Le solde de 10 678 895\$ n'est pas payable au complet au cours de la prochaine année, mais versé à mesure que les projets se concrétisent ou que l'Hôpital en fait la demande.

9. Éventualités

L'organisme ne reconnaît pas de provisions pour les jours de maladie accumulés puisque l'utilisation de ces bénéfices par les employés ne peut pas être estimée. La valeur monétaire des jours de maladie accumulés par les employés s'élève à 138 128\$ au 31 mars 2026 (2025 - 106 505\$). Les conséquences financières seront reflétées aux livres lors de l'utilisation de ces bénéfices par les employés.

10. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux débiteurs et aux effets à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.